



# Compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Français des Confréries

le samedi 30 mars  
2012 à Mortagne au Perche dans  
l'Orne  
au Carré du Perche

## APPEL A COTISATION

Nous profitons de ce compte-rendu pour vous rappeler que la cotisation pour 2012 est de 17€ Nous demandons aux confréries qui ne l'ont pas réglées de bien vouloir y penser.

Nous remercions les confréries qui ont déjà réglé leur cotisation.

Pour 2013 la cotisation reste inchangée à 17 €

### Délégués du Conseil Français des Confréries le samedi 31 mars 2012

Présidente	Cassis et Berry	Centre	Solange Moreau-Massenavette
Vice Pdt	Pastaïres et Tastaïres	Langu-Roussillon	Pierre Pic
Vice Pdt	Confré de l'Ardenne	Champ Ardenne	Bernard Giraud
Très Adjoint	Grand' Table du Fuzelien	Centre	Jack Gaumé
Secr Général	Tire-Douzils	Centre	Ed-Louis Simoneau
Secr Gén Adj	Saveurs de l'Atlantique	Bretagne	Dan Oudin
Chargé miss	St Romain en B	Aquitaine Indép	Yvon Jousson
Controleur	Géminian	Langu-Roussillon	Henri Lozano
Auvergne	Gastronomes du Puy de Dôme		Hadrien Lacoste
Centre	Vignerons d'Orléans-Cléry		J-François Pornin
Indépendant	Lapin en Morceaux de l'Artois		Philippe Haelterman
Indépendant	Hume Piot du Loudunois		Jean-Marie Ligron-Roy
Langu-Roussillon	Gentes Dames de Vatel		Rosie Ouvrelle
Lorraine	Mirabelle de Lorraine		Laurent Gangloff
Lorraine	Rognons Blancs		Jean-Pierre Roussel
Basse Normandie	Fins Gourmets de Longny		Alain Gourmanel
Basse Normandie	Trou Normand		Francis Moustiers
Basse Normandie	Camembert		Jean-Marie Cambefort
Pays de la Loire	Andouillette au Layon		Alain Bastin
Pays de la Loire	Chateaubriant		Bernard Stradi
Pays de la Loire	Canard de Challans		Gaby Favreau

Excusés:			
Vice Pdt	Lentille du Puy	Auvergne	Christian Chevalier
Trésorière	Amis du vin	Languedoc	Chantal Vitelli
Chargé miss	Petit Vin Blanc Nogent	Ile de France	Philippe Jouvin
Bretagne	Bretagne		André Renault
Centre	Cuers de Baril		Pierre Renard
Ile de France	Nogent/Marne		Dominique Bonnot
Ile de France	Noisy le Grand		Roger Martinovsky
Indépendant	Cépes du Médoc		Claude Caralp
Langu-Roussillon	Commande Majeure		Bernard De Roquette
Langu-Roussillon	Commande Majeure		Jean-Claude Estirac
Langu-Roussillon	Commande Majeure		Bernard De Roquette
Langu-Roussillon	Saint Christophe		Hervé Obiols
Lorraine	Image d'Epinal		Alain Batal
Midi-Pyrénées	Ail Rose de Lautrec		Robert Pagés
Midi-Pyrénées	Ail Rose de Lautrec		Alain Rouquier
Provence	Caboche		Georges Jegou
Provence	Olivado / Académie		Gérard Pelligrini
Provence	Solies		Delaplace

Et en présence des confréries

Aquitaine	St Romain en Bordelais & Pays Libournais
Aquitaine	Cèpe de la Pointe du Médoc
Auvergne	Confrérie des Gastronomes du Puy de Dôme
Bretagne	Saveurs de l'Océan Atlantique
Bretagne	Coquille St Jacques de la Côte d'Emeraude
Bretagne	Hîtes de la Baie de Cancale
Centre	Grand Table du Fuzelien
Centre	Cassis & Berry
Centre	Tire Douzils de la Grande Brosse
Centre	Coterie des Closiers de Montlouis
Centre	Commanderie Gâteau Vouvrillon
Centre	Chevaliers d'Orléans Cléry
Centre	Gouteux d'Boudin de Pruniers en Sologne
Centre	Rillettes & Rillons de Touraine
Centre	Ordre du Poêlon
Centre	Façonneurs du Noble Osier
Centre	Pain d'Epices de St Grégoire de Nicopolis
Centre	Conf. Gastronomique du Coussin d'Amour
Centre	Confrérie du Nougat de Tours
Champagne Ardenne	Ambassade Champagne-Ardenne
Champagne Ardenne	Cacasse à Cul Nu
Champagne Ardenne	Galette à Suc & Gâteau Mollet
Champagne Ardenne	Bière Godefroy de Bouillon
Champagne Ardenne	Tarte à l'Oignon de Givet
IdF	Clos des Vieilles Murailles
Idf	Clos des Collines de Gagny
Idf	Chevaliers de St Grégoire
IdF	Confrérie des 3 Grappes
Languedoc Roussillon	Pastaïre & Tastaïre
Languedoc Roussillon	Gentes Dames de Vatel
Languedoc Roussillon	Mange Tripes d'Ales
Languedoc Roussillon	Génération Gémilian
Limousin	Confrérie Mycogastronomique Gaillarde
Lorraine	Consulat de la Mirabelle au Bayon
Lorraine	Confrérie des Rognons Blancs
Lorraine	Quiche Prépointoise et Mirabelle de Metz
Nord	Pâté de Lapin en morceaux de l'Artois
Nord	Andouillette de Cambrai et Produits du terroir
Normandie Basse	Fins Gourmets de Longny
Normandie Basse	Gastronomie de Fliers
Normandie Basse	Teurgoule et Fallue d'Houlgate
Normandie Basse	Cochon de Bayeux
Normandie Basse	Goustiers de Falaise
Normandie Basse	Chevaliers du Camembert
Normandie Basse	Grd Ordre du Trou Normand
Normandie Basse	Chevaliers de St Jacques de Montebourg
Normandie Basse	Tripière Fertoise de La Ferté Macé
Normandie Basse	Gouste Bourdelot d'Athis de l'Orne
Normandie Basse	Brioche de Moulins la Marche
Normandie Basse	Chevaliers du Livarot
Normandie Basse	Compagnons du Boudin Blanc d'Essay



Normandie Basse	Véritable Andouille de Vire
Normandie Basse	Talmeliers du bon Pain de l'Orne
Normandie Basse	Goûte Boudin de Mortagne
Normandie Basse	Vikings du Bocage Normand
Normandie Basse	Fins Goustiers du Pré-Bocage
Normandie Basse	Compagnons du Fromage de Neufchâtel
Normandie Basse	Chevaliers du Pont l'Evêque
Normandie Basse	Fins Goustiers du Duché d'Alençon
Normandie Basse	Confrérie Percheronne du Gouste Cidre
Normandie Haute	Ass. Normande Ordres Commanderies Conf.
Normandie Haute	Hareng & Coquille St Jacques de Dieppe
PdIL	Ambassade des Pays de la Loire
PdIL	Andouillette au Layon
PdIL	Académie du Chateaubriant
PdIL	Canard de Challans
PdIL	Confrérie des Rillettes Sarthoises
Poitou Char	Pomme de Terre Primeur Ile de Re
Poitou Char	Angélique du Marais Poitevin
Poitou Char	Hume Piot du Loudunois
Poitou Char	Talmeliers St Honoré Aunis-Saintonge
Poitou Char	Confrérie du Franc Pineau

Représentant MACIF  
Représentant SACEM Philippe Mattelon

L'Assemblée Générale a été ouverte à 9h15 par la Présidente Solange Moreau-Massenavette.

Avant toute chose, la Présidente Solange Moreau- Massenavette a demandé que l'on se recueille en mémoire de tous les confrères et consoeurs qui nous ont quittés cette année. Une minute de silence a été observée.

C'est le sénateur Maire de Mortagne au Perche, Jean-Claude Lenoir qui prend la parole pour remercier le Conseil Français des Confréries d'avoir choisi Mortagne au Perche pour faire son assemblée générale lors du 50<sup>ème</sup> anniversaire de la confrérie des Goute-Boudins de Mortagne au Perche.

### **La présidente Solange Moreau-Massenavette a présenté le rapport moral :**

Après l'euphorie et les bonnes nouvelles de 2010, l'année 2011 fût plus calme pour nos confréries à part la nouveauté du repas de la gastronomie. Certaines ont joué le jeu de suite, d'autres attendent. Nous en parlerons dans le rapport d'activités.

Quoiqu'il en soit, il ne faut pas s'endormir

Il faut que les ambassades soient actives et proposent à leurs confréries adhérentes des actions en commun afin de mieux se faire connaître du grand public.

Il est vrai que les troupes fatiguent, prennent de l'âge mais si nous appartenons au monde confrérique, c'est bien parce que nous l'aimons et que nous voulons que nos terroirs, notre patrimoine, notre gastronomie, nos vignobles perdurent.

Nous ne sommes que des bénévoles qui essayons d'apporter un plus tout en ayant le plaisir de rencontrer des gens sympathiques et agréables.

Malheureusement, avec la conjoncture actuelle, et les frais que cela engendre, il va être de plus en plus difficile d'œuvrer et il serait bon que nos organismes dirigeants et financiers puissent nous apporter un peu d'air frais. Mais devons-nous encore croire au Père Noël ?

C'est pourquoi et plus que jamais, nous nous devons d'être réunis pour travailler et avancer ensemble sans que les intérêts particuliers ne priment sur l'intérêt général.

Si nous n'acceptons pas de partager, si nous ne sommes pas communautaires, le monde des confréries risque de disparaître.

Il faut penser à un avenir souriant, à nous de le faire le plus juste et le plus beau possible.

Laissons de côté nos égos, ne soyons pas individualistes. Quand une occasion se présente, pensons collectivement.

Pensons pyramide : ville, région et nation.

Bâtissons, chacun à notre niveau, des structures fiables et compétentes. Avançons dans le bon sens mais n'allons pas non plus trop vite.

On nous regarde et on sait nous apprécier et nous juger.

Soyons fiers d'appartenir à un mouvement, sachons parler de nos produits et de nos terroirs.

Ne nous prenons pas pour plus forts que nous sommes, restons modestes mais soyons efficaces.

Ce que je peux vous souhaiter pour 2012, c'est que nos confréries continuent à œuvrer, à se faire connaître, à résister à la crise, que nos chapitres ne soient pas source de compétitivité et surtout à conserver l'esprit d'amitié et de convivialité.

Bonne assemblée générale et merci de m'avoir écouté.

Solange Massenavette

## **Adoption du compte rendu de l'Assemblée Générale de 2011**

\*

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de 2011 a été envoyé par Le secrétaire général Edmond-louis Simoneau à toutes les confréries avec l'invitation à l'AG en demandant aux confrères de le lire et de préparer leurs interventions éventuelles.

Ce compte rendu figure sur le site depuis fin avril 2011

Pas de remarque.

Le compte rendu a été adopté à l'unanimité.

**Le bilan financier** a été présenté par le trésorier adjoint Jack Gaumé.

Les recettes et les dépenses ont été exposées. Il en ressort un solde négatif de 414 €

Quitus a été donné à l'unanimité. Le transfert de ce solde sur les réserves a été voté à l'unanimité.

Jean-Marie Cambefort demande des explications concernant les dépenses pour réunion. Réponse lui ait faite sachant que lorsqu'il y a un repas, le Conseil Français des Confréries paye le repas au restaurateur ou traiteur et les confrères règlent le repas au Conseil Français des Confréries.

Donc en dépenses, il y a les frais pour payer le restaurateur, mais en recettes nous retrouvons la somme versée par les participants.

La cotisation 2013 est proposée à 17€ sans changement, décision adoptée à l'unanimité bien que certains s'étonnent qu'elle ne soit pas augmentée

Un membre de la Confrérie Homard en Côte des Iles est alors intervenu pour parler du bénévolat et pour demander une fois encore à quoi servait le Conseil Français des Confréries?

Jack Gaumé lui a répondu que cet aspect avait été abordé à de nombreuses reprises, à chaque assemblée générale ce sujet est posé et la même réponse est faite.

Le secrétaire général Edmond-louis Simoneau est revenu sur cette question très rapidement en disant que lors du rapport d'activité les confréries verront à quoi sert le Conseil Français des Confréries, principalement une force pour se faire reconnaître et une fédération pour nous regrouper.

Beaucoup de commentaires au sujet du taux de la cotisation, nombreux sont ceux qui souhaiteraient la voir passer à un taux bien plus élevé. Pierre Pic a réitéré sa conviction que si

l'on augmentait la cotisation nous aurions une perte non négligeable d'adhérents et que le but du Conseil Français des Confréries était de fédérer avec le plus grand nombre pour pouvoir nous faire reconnaître et affirmer notre force.

Le secrétaire général Edmond-louis Simoneau a conclu en disant que pour l'instant nous gardons une réserve pour intervenir dans un avenir proche auprès des décideurs de la Cité de la Gastronomie. Cela semble suffisant. Lorsque nous aurons d'autres objectifs, nous demanderons une cotisation plus élevée, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ceci a été approuvé par Jean Marie Cambefort.

Le secrétaire général a fait savoir que la Présidente Solange Moreau- Massenavette avait décidé de relancer le processus de reconnaissance d'intérêt général auprès du ministre du Budget afin d'harmoniser les déductions fiscales pour les bénévoles. Il a également attiré l'attention sur les confréries soutenues par des professionnels et les confréries qui n'étaient pas à but non lucratif. C'est sur ce sujet qu'avait achoppé la première demande, refusée il y a quatre ans. Le dossier est en voie de finalisation mais il serait souhaitable d'attendre le mois de septembre pour le déposer, a dit le secrétaire général Edmond-louis Simoneau. L'espoir fait vivre. Selon la réponse du Ministre, nous aurons la possibilité d'intervenir auprès des services fiscaux. En attendant il faut nous contenter du bien vouloir des inspecteurs des impôts qui nous contrôlent et qui jugent chacun à leur façon.

### **Le rapport d'activité a été présenté par le secrétaire général Edmond Louis Simoneau.**

Le bureau du Conseil Français des Confréries a continué à œuvrer selon les souhaits du Conseil d'Administration réitérés lors de ses dernières réunions lui demandant de rester à la place qu'il a souhaité occuper lors de sa création, c'est-à-dire de coordonner, de fédérer et promouvoir les actions entreprises par les différentes associations membres, d'assurer leur représentativité nationale.

« Ce n'est pas au Conseil Français des Confréries d'organiser des grandes manifestations, mais de porter à la connaissance de toutes les confréries, les manifestations régionales qui se déroulent sous la maîtrise totale des groupements »

#### **Ceuco**

Le Congrès du Ceuco s'est tenu au Portugal début novembre. Le prochain se tient à Tallinn en Estonie au mois de juillet 2012

Le 18 novembre 2011, **Jean-Claude ESTIRAC** Doyen de l'Académie du Languedoc Roussillon a adressé un courrier à la Présidente Solange Moreau- Massenavette précisant la structure et la politique de ce Conseil.

Courts extraits de cette lettre :

*« Lors du dernier Congrès du CEUCO qui s'est tenu les 4 et 5 novembre 2011, le Président et son Conseil « d'Administration m'ont demandé d'accepter le poste de Vice-président, représentant la France. Un vote à « l'unanimité, lors de l'assemblée générale, m'a désigné comme tel.*

*« J'ai accepté ce poste en remplacement de notre ami René HARGOUS. « Le Conseil Français des Confréries et le CEUCO sont deux entités différentes (l'une nationale, l'autre « européenne ») mais toutes deux vouées au développement et à la reconnaissance de l'esprit confrérial. Le « Conseil Français des Confréries a pour but de réunir toutes les confréries françaises, le CEUCO, lui, a pour « vocation de regrouper « des Confréries ou des groupements de confréries représentant des entités régionales « ou corporatives. »*

*« Je te renouvelle donc toute ma confiance au sein du Conseil Français des Confréries et je souhaite que le « dialogue entre nous soit aussi fructueux qu'auparavant. » Jean Claude Estirac*

#### **Fête de la Gastronomie à la Française**

Comme la fête de la musique le jour de l'été, la fête de la gastronomie se veut être la fête de nos produits.

Seules quelques confréries ont joué le jeu en s'inscrivant à cette journée, d'autres l'ont fait sans le faire savoir.

### **La prochaine fête de la gastronomie aura lieu le samedi 22 septembre 2012**

A l'initiative de Frédéric Lefebvre, Secrétaire d'Etat en charge du commerce, du tourisme et de l'artisanat, les Français et les amateurs de gastronomie française du monde entier ont été consultés sur le choix du thème de la deuxième édition de la Fête de la Gastronomie via internet et facebook.

Avec 58 % des suffrages et plus de 45 000 votants, c'est le thème « Terroirs : traditions et création » qui a été choisi parmi les 3 thématiques proposées (Eloge de la main ; Cuisinons ensemble).

Les Confrères, amoureux de gastronomie, sont donc invités à mettre à l'honneur et à célébrer la diversité et la créativité des terroirs. Leur histoire et leur modernité sont des représentations d'une gastronomie française riche, vivante, fortement ancrée territorialement et nourrie par les traditions.

Le terroir, notamment dans sa tradition, montre sa capacité à être vivant et revisité en permanence. Il peut aussi intégrer d'autres cultures et d'autres pratiques.

La préservation de la diversité des produits issus des terroirs permet aux créateurs d'avoir une palette plus large pour une création plus riche.

Les confréries y ont leur place.

### **La Commissaire générale de la Fête de la Gastronomie**

Frédéric LEFEBVRE a nommé Sophie MISE Commissaire générale à la Fête de la Gastronomie.

La Commissaire générale a pour mission de piloter, d'animer, d'organiser et de coordonner les projets avec tous les acteurs concernés. Elle permet que les différents acteurs puissent travailler conjointement et aide également à susciter les créations de projets, à les encourager et à les porter.

Elle est à votre disposition pour vous rencontrer et intervenir sur vos différents événements pour évoquer la Fête de la Gastronomie et partager son expérience de la première édition.

Sophie Mise est passionnée de cuisine et de gastronomie depuis toujours, et plus particulièrement par les arômes et les savoir-faire.

Près de 20 ans d'expérience dans l'évènementiel culturel, la communication, le marketing et la culture l'ont finalement conduite à la rencontre de sa passion.

**Sophie Mise 01 53 18 85 20 [sophie.mise-lebouleise@finances.gouv.fr](mailto:sophie.mise-lebouleise@finances.gouv.fr)**

La Présidente Solange Massenavette et le Secrétaire Général du Conseil Français des Confréries Edmond-Louis Simoneau ont rencontré Madame Sophie Mise lors de la réunion au comité économique et social.

### **Réunion du Comité Economique et Social Le vendredi 2 décembre 2011**

Le groupe tourisme du Conseil Economique et social a accueilli Madame Sophie MISE, Commissaire Générale de la Fête de la Gastronomie qui s'est déroulée la première fois cette année le 23 septembre 2011 Madame MISE est venue présenter cet événement illustrant la richesse et le diversité de la gastronomie française et échanger avec les participants dont la Présidente Solange Massenavette et le Secrétaire Général du Conseil Français des Confréries Edmond-Louis Simoneau sur les premiers retours et les perspectives. Cette fête de la gastronomie a pour vocation de réunir, d'initier et de donner envie de déguster des produits de qualité dans un esprit de partage et de générosité.

### **Le repas gastronomique des Français (suite)**

Le secrétaire général Edmond-louis Simoneau a tenu à présenter Francis Bruère, notre confrère qui a été le premier à saisir l'Unesco pour demander à ce que les confréries soient reconnues au patrimoine immatériel de l'Humanité.

Francis Bruère est le grand maître de la Confrérie Val de Claise, le coussin d'amour.

Il a commencé ses démarches au siècle dernier et ce fut un combat auquel s'est joint l'Ambassade des Confréries de la Région Centre, puis le Conseil Français des Confréries lors de sa constitution avant de faire cause commune avec la Mission française pour le Patrimoine et les cultures alimentaires qui ont obtenu l'appui du Président de la République.

Entendre au cours d'un chapitre en Normandie, le grand maître attirer l'attention sur le fait que jamais les confréries ne se sont associées à cette démarche et qu'elles ne figurent pas dans la reconnaissance, ressemble à un mensonge et relève du négativisme et de la jalousie. Ce n'est pas positif.

Il y a tout juste un an l'UNESCO décidait, et ce pour la première fois, d'accueillir parmi les plus belles créations du génie humain des cultures et des expressions gastronomiques jusque-là exclues du registre du patrimoine de l'humanité, nous y sommes bien.

Les Confréries Françaises doivent être à la hauteur de l'honneur qui leur a été fait.

### **L'INSCRIPTION au patrimoine immatériel :**

#### **ce n'est pas :**

La reconnaissance de recettes ou spécialités régionales, telles que le boudin, la bouillabaisse ou le pot au feu, mais l'héritage commun des plaisirs de la table que partagent les Français.

**Ce n'est pas non plus** la reconnaissance d'un signe de qualité propre à un produit. Cependant, le repas gastronomique utilise obligatoirement des produits issus du terroir des régions françaises. Ces denrées, par exemple le poulet de Bresse, la châtaigne de l'Ardèche ou encore la lentille verte du Puy ou du Berry, bénéficient d'une haute valeur culturelle.

**Ce n'est pas**, l'attribution d'un label à vocation commerciale, mais l'engagement à respecter les valeurs fondamentales inhérentes au repas gastronomique.

**Ce n'est pas**, une reconnaissance qui vise à préserver les rites et coutumes en les figeant, mais un engagement à faire vivre un aspect essentiel de la culture et du patrimoine des Français par la transmission aux générations futures. C'est le rôle des confréries.

### **Remerciement Sanner MFPCA (NDL : expliciter MFPCA)**

*« Le précieux soutien de votre association nous a permis d'apporter la démonstration de l'adhésion de la communauté des français à cet élément et plus généralement, notre attachement au patrimoine gastronomique et culinaire de la France. En aucun cas, il ne s'agit de figer ou de muséifier cet élément vivant de notre culture mais au contraire d'encourager sa mise en valeur par notamment l'organisation d'actions conformes à l'esprit de la candidature et aux valeurs défendues par l'UNESCO.*

*Cette inscription ouvre de formidables perspectives. En effet, la reconnaissance par l'UNESCO s'accompagne d'un engagement pris par la France ; celui de mettre en œuvre une politique de promotion, de sensibilisation, d'information et de transmission aux plus jeunes.*

*Nous espérons pouvoir compter à nouveau sur votre enthousiasme et votre mobilisation.*

*Dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos très chaleureuses salutations. Pierre Sanner Directeur de la MFPCA »*

Solange Moreau-Massenavette a répondu à ce mail en assurant toujours du soutien du Conseil Français des Confréries dans toutes les Régions de France

### **Produits remarquables**

Le Conseil Français des Confréries s'y est associé quand il en avait connaissance :

Le Conseil Français des Confréries y a contribué en donnant une liste des produits représentés par les Confréries Cette liste nationale se trouve sur le site depuis deux ans.

Un livre sur tous les produits remarquables doit sortir le 15 avril.

## **La Cité de la Gastronomie,**

Un lieu vivant entièrement dédié aux cultures gastronomiques de France et du Monde.

L'inscription par l'UNESCO sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité le 16 novembre 2010 nous honore autant qu'elle nous engage. La création d'une Cité de la gastronomie est la mesure phare du plan de gestion par lequel nous nous sommes engagés à transmettre les qualités de notre patrimoine gastronomique.

Le secrétaire général Edmond-louis Simoneau a parlé des multiples implications concernant les implantations un peu partout en France.

Michel Devot apporte un article concernant Rungis, une éventualité, mais trop dans le domaine concurrentiel. Restent Saint Denis, Lyon, Dijon, Bordeaux et enfin la ville de Tours qui a le vent en poupe. La Présidente Solange Moreau- Massenavette a rappelé que les confréries se devaient d'être partenaires de cette Cité et que ce serait un objectif principal des prochaines années.

## **Contacts avec l'INRA et les députés**

Le Conseil Français des Confréries a demandé à de nombreux députés de le tenir au courant de l'évolution de plusieurs dossiers concernant des problèmes de la viticulture. Nous nous sommes également adressés à l'INRA de Pech Rouge en Languedoc-Roussillon.

A savoir :

La maladie du bois

Les droits de plantation

Il s'agit bien de lobbying car nous n'intervenons pas directement dans le processus. Notre place étant de faire savoir que les confréries notamment bachiques se sentent concernées par les décisions qui seront prises.

Michel Pelletier du Franc Pineau a alors demandé si nous nous étions adressé aux différentes instances des appellations contrôlées.

Le secrétaire général Edmond-louis Simoneau lui a répondu que nous avons fait une opération auprès du ministre de l'Agriculture Bruno Lemaire, des députés, de l'Inra et des syndicats viticoles.

## **Diverses manifestations avec le concours du Conseil Français des Confréries**

### **Cap liberté Seniors**

Cap liberté Seniors Salon Grand public pour les cinquante ans et plus à Lyon, 18 au 20 novembre 2011 Espace Double mixte Lyon Villeurbanne.

A l'occasion de la 1ère édition les terroirs français vont être à l'honneur.

Le conseil français des confréries vous a proposé de participer à ce salon.

### **Le Conseil Français des Confréries Français partenaire de la Fédération Française de Cuisine Amateur**

Le Conseil Français des Confréries est affilié à la fédération de même que ses confréries.

Lors de la Finale du Championnat de France de Cuisine Amateur les 25, 26 et 27 novembre 2011, les confréries étaient aimablement invitées pour les manifestations gastronomiques.

Nous avons négocié pour obtenir des stands gratuits pour les confréries du Conseil qui ont toutes été contactées par le secrétaire général Edmond-louis Simoneau.

La FFCA a pour but de :

Promouvoir la cuisine et les disciplines qui y sont associées comme un loisir auprès du grand public.

Fédérer tous ceux et celles qui prennent plaisir à cuisiner.

Animer la communauté des passionnés par le développement d'actions et de manifestations culinaires.

## **Une opération des Tripaphages à prendre en exemple**



La prestation de la Confrérie des Tripaphages lors du tournage pour M6 « 100 pour 100 MAG » portant sur les Produits Tripiers qui s'est déroulée au Lycée Pierre Dubois à Laval fin Février.

Plusieurs confréries ont signalé leur participation à des émissions télévisées notamment sur TF1.

La confrérie des Vikings a eu droit à une longue intervention sur TEVI au cours de laquelle la confrérie a été présentée mais aussi le Conseil Français.

La Présidente Solange Moreau- Massenavette a fait savoir que l'on allait rédiger un argumentaire pour avoir quelques lignes directrices à vous proposer lorsque l'on nous interroge sur les confréries en général et sur le Conseil Français des Confréries en particulier. Ces lignes refléteront l'aspect principal de nos objectifs.

Libre à chacun de les utiliser.

### **Art de vivre sur la TNT**

La TNT pourrait voir arriver une chaîne sur l'art de vivre.

Contact a été pris avec l'équipe de Jean-Marc Morandini pour lui faire part de la volonté des confréries par le biais du Conseil Français des Confréries de participer aux programmes.

Dans un premier temps la Société éditrice : The Web Family SARL s'est dite intéressée par ce concept.

Reste à attendre que la chaîne soit définitivement acceptée par le CSA.

Ensuite nous serons recontactés par l'équipe de Jean-Marc Morandini pour finaliser ce projet.

### **Subventions européennes**

Nous avons été contactés par plusieurs organismes européens pour nous sensibiliser sur le système de subventions.

Peu de confréries pourraient prétendre à obtenir ces subventions, mais certaines qui organiseraient de grandes manifestations le pourraient.

Welcomeurope en particulier vous propose des formations à ce sujet pour maîtriser les techniques de montages du dossier et surtout les rouages de la FSE ou du Feder.

Sur le net c'est le premier et pratiquement le seul site qui sort :

<http://fr.welcomeurope.com/>

**Vos élus peuvent aussi vous aider à ce sujet**

### **Rôle des délégués**

Il n'est pas inutile de rappeler le rôle des délégués du Conseil Français des Confréries, ce qui a été fait en 2011 par la Présidente Solange Moreau- Massenavette.

Ces délégués sont les représentants du Conseil Français des Confréries dans leur Région et pour les indépendants les représentants des confréries qui n'adhèrent pas à un groupement. A eux de faire des recherches pour demander aux confréries d'adhérer tout d'abord à un groupement et de ce fait au Conseil Français des Confréries.

Les délégués doivent participer aux actions du Conseil Français des Confréries en les initiant, en les suscitant et surtout à tenir informé le bureau des activités confrérielles majeures dans leur région. C'est l'intermédiaire, l'interface, entre le Conseil Français des Confréries et les confréries locales.

Les délégués représentent le Conseil Français des Confréries dans leur région en accord avec la Présidente.

Aux délégués de soulager le bureau par leurs activités dans leur Région.

C'est aux délégués de faire remonter l'information pour qu'il y ait une coordination efficace et que des actions du même style au même endroit soit mutualisées.

### **Campagne d'adhésion**

Elle se poursuit dans les régions qui n'ont pas de groupement régional.

L'année dernière les groupements régionaux avaient demandé avec insistance que toute confrérie voulant adhérer au Conseil Français des Confréries devait d'abord adhérer au groupement régional de sa région quand il y en avait un, en contrepartie l'ensemble des confréries du groupement adhéraient au Conseil Français des Confréries.

Il s'avère que nous ne pouvons plus faire de campagne d'adhésions et que les groupements ne tiennent pas parole. Dans certains groupements seulement 50% des confréries adhèrent au Conseil Français des Confréries.

Dans d'autres régions le groupement adhère au conseil avec 7 ou 8 confréries alors qu'il y a plus de soixante confréries dans leur Région.

Si les groupements ne souhaitent pas adhérer dans l'intégralité qu'ils nous laissent le choix de faire adhérer des confréries dans le collège des indépendants.

### **Concernant la notion de représentation au Conseil.**

Michel Devot depuis longtemps souhaitait que l'on aborde le sujet des représentations en AG, que chaque confrérie ait le droit de voter à l'AG alors que les statuts prévoient un scrutin au second degré par le biais des délégués.

Le secrétaire général a précisé que lors de la création les statuts exigeaient un quorum pour les AG de 50%, quorum qui n'aurait jamais été atteint depuis la création du Conseil, si on le rapportait aux confréries. Ce quorum nous a été indiqué comme une référence légale et une référence démocratique.

Christian Legeard de Haute Normandie a fait savoir qu'il n'y avait pas de référence législative en ce qui concernait les quorums ce qui l'oppose au conseiller des associations du ministère de la Jeunesse et des sports.

En fait, pour en venir à la décision de changement de vote, il faudrait modifier les statuts.

Le secrétaire a fait savoir qu'en l'état actuel, chaque AG coûte cher aux membres du bureau et du CA, et que, si chaque fois le quorum n'était pas atteint il faudrait refaire une autre AG dans les semaines qui suivent avec d'autres dépenses personnelles cela serait difficilement compatible avec le bénévolat.

Si certaines confréries à but lucratif peuvent aider leurs confrères, la majorité des confréries du Conseil n'en ont pas les moyens. Ce sujet devrait faire l'objet de réflexions dans un avenir proche entre les confréries qui défendent un produit patrimonial de terroir et les confréries qui soutiennent des produits qui ont atteint un stade commercial important.

### **Rappel a été fait sur la création du Conseil Français des Confréries.**

Le Conseil Français des Confréries est bien une fédération avec obligation de déposer deux fois par an la liste de nos adhérents en donnant la date et le lieu de dépôt de statuts. Ce n'est pas facile à obtenir car les fiches d'adhésion ne sont pas toutes complètes. On retrouve ces renseignements sur le Journal Officiel.

Le système pyramidal de la fédération existe aussi au Conseil Français des Confréries.

Dans une fédération sportive chaque adhérent paie sa cotisation et devient obligatoirement adhérent de la fédération avec le même tarif de cotisation fédérale pour tous les clubs. La cotisation interne des clubs reste à leur discrétion. C'est le cas au Conseil Français des Confréries où la cotisation est de 17€ uniformément alors que les cotisations aux groupements sont fort variables. Notre seule différence est que nous acceptons des indépendants dans les régions qui n'ont pas de groupement et que nous gardons les confréries qui nous avaient fait confiance avant l'adhésion de leur groupement au Conseil Français des Confréries. Elles sont fort peu nombreuses. Nous espérons que les trois régions qui n'ont pas encore de groupements en auront bientôt.

### **SACEM**

La Sacem a remodelé sa méthode pour calculer la redevance.

La Présidente Solange Moreau- Massenavette et le secrétaire général Edmond-louis Simoneau ont rencontré à Paris les responsables des autorisations de diffusion publique et invité Philippe Mattelon, Chef des Services des licences, à venir vous présenter ces réformes et surtout présenter la SACEM.

Le barème est basé sur le prix que vous demandez aux invités, prix qui figure sur vos invitations. Ce prix multiplié par le nombre de convives donne la base d'imposition qui est de 4,4 %.

Vous déduisez de cette somme 10% que nous avons négocié avec la Sacem. Certes nous avons une mauvaise surprise, ce qui nous ramène à un tarif similaire à celui que nous payions lorsqu'il n'y avait pas le forfait banquet.

Nous attirons votre attention sur les abus qui ont été constatés et qui sont en partie les déclencheurs de cette réforme.

## **MACIF**

L'assurance avec la Macif évolue.

Le représentant de la Macif Josselin Galland en a longuement parlé (voir ci-dessous)

L'adresse de Monsieur Josselin Galland 2 et 4 rue du Pied de Fonds 79037 NIORT CEDEX

## **Le site du Conseil Français des Confréries**

Le site du Conseil Français des Confréries continue à donner un grand nombre d'informations. En ce qui concerne vos sites, sachez que Ludovic Lamarque, (de Mirabelle Design) reçoit vos mails à l'adresse suivante [info@confreries.org](mailto:info@confreries.org) N'utilisez pas d'autres adresses.

Rappelons que les codes d'accès ont été remis à chacun d'entre vous et qu'ils sont à votre disposition auprès du secrétaire général Edmond-louis Simoneau.

Le site est mis à jour deux fois par semaine et chaque fois que vous en faites la demande.

Il a été décidé de faire évoluer le site du Conseil Français des Confréries. Le site est protégé.

## **Listing des adresses**

Mise à jour constante

## **Liste des chapitres**

Mise à jour constante

Nous vous donnons des dates de chapitres que les confréries nous ont donnés. Nous ne savons pas forcément que ces dates ont changé.

Tous les mois chaque confrérie qui a fait son chapitre le trimestre précédent reçoit un mail lui demandant la date de son prochain chapitre. Quand nous avons cette date, nous la mettons en bleu et en gras sur la liste c'est donc une date confirmée.

Si les confréries ne répondent pas nous supposons que les confréries conservent leur créneau.

## **Actions intempestive d'un confrère de la Confrérie des Fins Gourmets Chevaliers de la Table du Comté d'Olonne**

Un ex confrère des Fins Gourmets Chevaliers de la Table du Comté s'est lancé dans la constitution d'un listing de dates de chapitres. Reprenant à droite et à gauche des éléments dans des fichiers déjà existants il a submergé les confréries de mails. Son listing faisait doublon avec celui du Conseil, mais chacun est libre de faire ce qu'il veut à condition de rester dans la légalité.

Lorsque ce listing fortement inspiré, s'est trouvé au vu et au su de tout le monde sur plusieurs sites, le secrétaire du Conseil est intervenu pour rappeler aux détenteurs de ces sites qu'il y avait une législation, notamment la CNIL et que nos adresses personnelles n'avaient pas à être diffusées partout avec les inconvénients que cela comporte.

L'ex confrère s'est répandu en insultes et propos dénotant une certaine fragilité. Sachez que cette personne ne fait plus partie de la confrérie et que si son objectif pouvait être louable au début, ses incartades légales le sont moins et son attitude encore moins.

### **Invitations aux Chapitres et lieux de chapitres**

Là aussi l'objet chapitre 2012 n'est pas assez explicite.

La présidente Solange Moreau-Massenavette a demandé à ce que le lieu du chapitre figure sur les invitations. Afin que l'on puisse le retrouver dans la commune où se passe l'évènement. Une adresse est indispensable pour la mettre dans les GPS.

### **Les objets des mails.**

On en reparle toujours comme vous l'avez constaté vous recevez un grand nombre de mails dont l'objet est « invitationchapitre2011 ». Nous ne savons pas qui nous les envoie et ils effacent automatiquement les mails similaires dès que vous faites le téléchargement.

### **Le Bulletin**

Quatre bulletins ont été rédigés en 2011.

Il s'agit d'un bulletin d'information pour 70 pages de lecture sur les confréries et les actions du Conseil Français des Confréries.

C'est un moyen de communication que certains trouvent encore insuffisant et incomplet. Il sera difficile de faire mieux

### **Les tombolas**

#### **A la suite de condamnations par le tribunal de Poitiers il est bon de connaître la loi concernant les loteries ou tombola**

##### **Les tombolas et loteries ayant un caractère associatif**

«Les loteries d'objets mobiliers exclusivement destinées à des actes de bienfaisance, à l'encouragement des arts ou au financement d'activités sportives à but non lucratif, lorsqu'elles ont été autorisées dans les formes déterminées par décret en Conseil d'Etat» peuvent échapper à l'interdiction de principe

Cela veut dire qu'une association peut organiser (sous certaines conditions) une loterie si cette dernière sert à favoriser des actes de bienfaisance, les arts ou pour financer des activités sportives.

##### **Comment faut-il faire pour organiser légalement une loterie ?**

Il y a un certain nombre de démarches à accomplir et de conditions à remplir :

1  Faire une demande à la Préfecture

2  Vérifier que l'association organisatrice a statutairement pour activité principale la bienfaisance, l'encouragement des arts ou la pratique d'une activité sportive et témoigne d'une relative ancienneté qui constitue une garantie de sérieux et permet d'apprécier l'action menée par le passé.

3  La loterie doit porter exclusivement sur des objets mobiliers (en général de faible valeur).

4  Les frais d'organisation de la loterie ne doivent pas dépasser 15% du capital d'émission

5  Le bilan du dernier exercice financier est exigible et doit être équilibré (les fonds recueillis ne doivent en effet pas servir à compenser un déficit ou une mauvaise gestion).

Certaines Préfectures ont établi un formulaire type de demande d'autorisation de loterie où l'organisme demandeur doit faire apparaître l'ensemble de ces critères.

### **Livre d'Or**

Yvon Jousson a dit sa déception de voir que seulement quatre-vingts livres avaient été souscrits et que c'était insuffisant pour lancer l'édition car il en faudrait un minimum de 4 à 500. On est loin du compte.

Pendant ces deux jours, il a émis le souhait de contacter toutes les confréries présentes pour leur demander leur position et surtout le nombre de livres qu'elles souhaitent acquérir.

La balle est dans le camp des confréries.

## Interventions des invités **MACIF** et **SACEM**

### **MACIF**

Monsieur Josselin Galland 2 et 4 rue du Pied de Fonds 79037 NIORT CEDEX

Les confréries qui ont des activités plus importantes, peuvent bénéficier de polices adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles conditions sont sur le site Donc toutes les confréries de France auront les mêmes conditions et surtout le même tarif.

Pour celles actuellement adhérentes, rien de change mais tous renseignements peuvent être donnés par Solange Massenavette.

Tous les documents de la Macif sont sur le site <http://www.confreries-france.com/> en partie documentation

Le numéro de contrat pour les confréries du Conseil Français des Confréries est : 9303 183 S001

### **Sacem**

Philippe MATTELON Chef de Service des Licences de la Sacem est venu présenter la Sacem et le pourquoi des redevances.

La Sacem c'est une société civile à but non lucratif gérée par les Auteurs, Compositeurs et Editeurs de musique. Elle a été créée en 1851 par des auteurs-compositeurs, parmi les **premiers sociétaires** :

- Hector Berlioz
- Richard Wagner
- Giuseppe Verdi
- Eugène Labiche
- Georges Bizet
- Georges Feydeau
- Maurice Ravel
- Dimitri Chostakovitch

137 000 sociétaires, dont 15 500 sociétaires étrangers.

Un répertoire immense: plus de 40 millions d'œuvres

La SACEM a pour mission de collecter les droits d'auteur en France et les redistribuer aux créateurs français et du monde entier.

Le droit d'auteur ni un impôt ni une taxe, il représente l'unique rémunération des créateurs en contrepartie de l'utilisation de leurs œuvres.

Qu'est-ce que les droits d'auteur?

Ni un impôt, ni une taxe, ils constituent le seul salaire des auteurs et compositeurs de musique, leur unique source de revenus.

Ecrire des textes, composer de la musique est un travail, qui doit être rémunéré.

Pourquoi les droits d'auteur ?

Parce que la musique appartient à ceux qui la font et que tout travail mérite salaire

Le droit d'auteur régit le lien de propriété entre l'auteur et son œuvre (Code de la propriété intellectuelle).

L'œuvre ne peut être représentée en public ou reproduite sans l'autorisation de l'auteur et sa juste rémunération.

Ces droits permettent à l'auteur de tirer profit de son travail durant sa vie et 70 ans après sa mort.

## Votre déclaration à la Sacem

Si vous organisez une manifestation au cours de laquelle sera diffusée de la musique (enregistrée ou interprétée directement par des artistes) vous devez déclarer votre manifestation 15 jours à l'avance

Contactez la délégation régionale territorialement compétente dont les coordonnées figurent sur [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)

Rendez-vous directement à la délégation,

Déclarer votre manifestation en ligne sur le site [www.sacem.fr](http://www.sacem.fr)

## La tarification

Il existe 2 modes de tarification distincts, selon la nature de la manifestation et de ses conditions d'organisation :

- tarification proportionnelle
- tarifications forfaitaires

## Bon à savoir

### La tarification proportionnelle

Si vous organisez un spectacle ou une manifestation où la musique joue un rôle essentiel tel que :

- concert, bal, thé dansant, spectacle de variété :  
avec un prix d'entrée supérieur à 20 € et/ou un budget des dépenses supérieur à 2.000 € TTC
- repas en musique :  
avec un prix du couvert supérieur à 40 € et/ou plus de 200 convives, votre manifestation relève d'une tarification au pourcentage

## Quelques taux

	Musique vivante	Musique enregistrée
Bal, concert	8,80 %	11 %
Recettes entrées	4,40 %	5,50 %
Recettes annexes		
Repas dansant	4,40 %	5,50 %

## Tarifications forfaitaires

Si vous organisez un événement avec un simple fond sonore musical, où la musique constitue un agrément par rapport à l'objet de la manifestation : vide-grenier, manifestation sportive, kermesse...

Si vous organisez une manifestation festive

- concert, bal, thé dansant, spectacle de variété :  
avec un prix d'entrée jusqu'à 20 € et/ou un budget des dépenses jusqu'à 2.000 € TTC
- repas en musique (banquet, repas dansant, déjeuner champêtre) :  
avec un prix du couvert jusqu'à 40 € et jusqu'à 200 convives

Votre manifestation relève d'une tarification forfaitaire

Les nouveaux forfaits de droit d'auteur

- Economie générale des nouveaux barèmes définie en concertation avec les représentants du secteur associatif
- Extension sensible du champ d'application du forfait
- Signature de 65 fédérations d'associations validant la nouvelle tarification, dont le Conseil Français des Confréries,

— 5 octobre 2011: présentation des nouveaux barèmes par le Président de la Sacem et le Ministre de la Culture et le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et à la Vie Associative réunissant les représentants des principales fédérations signataires.

Le partenariat Sacem – Conseil français des confréries  
Comment bénéficier des avantages de l'accord ?

— Justifier de son adhésion au Conseil Français des Confréries auprès de votre délégation SACEM

— Déclarer préalablement la séance (15 jours avant),

— Pour les séances traitées au pourcentage,

→ signer un contrat général de représentation,

→ remettre les états des recettes,

— Régler les droits d'auteur dans les délais,

— Remettre un programme si prestation d'artiste-musicien, chanteur,

Peut-on obtenir une autorisation gratuite ou un don ?

Oui, dans certains cas :

— manifestations données au profit d'une cause humanitaire ou sociale (Restos du Cœur, soutien aux sinistrés de catastrophes naturelles, Téléthon...), une autorisation gratuite peut être délivrée lorsque ces manifestations sont organisées grâce au concours gracieux des artistes et des prestataires et que l'intégralité des recettes est reversée aux associations de soutien.

— lorsque la manifestation est organisée pour recueillir des fonds destinée à des œuvres sociales, un don peut être accordé.

— Le jour de la Fête de la musique, exceptionnellement, la Sacem accorde une autorisation gratuite aux organisateurs de concerts gratuits, au cours desquels les artistes, interprètes et musiciens se produisent sans être rémunérés.

Une déclaration préalable est toujours nécessaire

Philippe MATTELON, Département des Autorisations de Diffusion Publique, a remercié l'assistance et s'est tenu à la disposition des confrères qui sont venus le voir dans les heures suivantes.

Philippe MATTELON s'est entretenu avec de nombreux confrères.

### **Prochaine AG**

Bernard Giraud de l'ambassade des Confrérie de Champagne Ardenne va organiser l'AG de 2013 à l'occasion du 10<sup>ème</sup> anniversaire du festival des confréries au château de Sedan. L'AG aura lieu le vendredi 3 mai 2013 dans l'après-midi  
Le festival se tiendra les 4 et 5 mai 2013.

Lors du Conseil d'administration de la veille, les délégués avaient souhaité après de longs débats que l'AG en 2014 se tienne en Auvergne et que celle de 2015 se tienne dans les Pays de la Loire. Les autres options ont été remises à plus tard malgré la ferme intervention de la Présidente Solange Massenavette qui a parlé de la proposition de la Provence qui finalement n'a pas été retenue.



Hadrien Lacoste et l'Union d'Auvergne organisera donc l'AG en 2014 et en 2015, l'AG se tiendra dans les Pays de la Loire.

En fin de réunion, conformément aux statuts, les représentants des régions dont les délégués étaient renouvelables cette année, ont donné comme à l'accoutumée la liste de leurs membres représentatifs.

L'Assemblée Générale s'est termin  avec beaucoup de retard empi tant ainsi sur l'horaire pr vu par la confr rie des Goute-Boudins de Mortagne au Perche qui patientait pour faire partir son d fil .

**Sachez que le taux kilom trique pour les associations  
Reste inchang    0.304  le kilom tre pour 2011.**